



fusions DDE-DDAF réunion MAP-MEEDDAT

9 avril 2008

SPAgri : Colette André (DDAF 15), Anne Molla (DDAF 43), Pierre-Louis Caulet-Lardenois (DRAF Bretagne)
USE : Claude Drouglazet (DDAM 29), Isabelle Rousseau (DDE 69)

Préparation collective CFDT le matin : au local CFDT du SPAgri, rue de Varenne (ministère de l'Agriculture et de la Pêche) : préparation, échanges sur nos modes de gestion (corps, principes de gestion), rédaction de la déclaration.

Dans les documents RGPP publiés le 4 avril, nous avons perçu l'abandon des missions d'ingénierie publique. Nous échangeons sur les répartitions entre les missions, les grades et les catégories dans nos 2 ministères, particulièrement sur le rôle des dessinateurs au MEEDDAT (corps inexistant au MAP) et sur la place respective des attachés et des ingénieurs. Nous comparons les pratiques de listes communes aux différents corps d'une même catégorie, et l'existence de filières (informatique en particulier). Il se pourrait que les responsables informatiques de l'Agriculture (filière ARSI, bénéficiaires de la prime informatique) soient écartés au profit des responsables informatiques du MEEDDAT (ITPE et attachés analystes).

Nous préparons les questions à poser et la déclaration préalable pour la rencontre avec les SG.

Réunion d'échange l'après-midi : au MEEDDAT, avenue de Ségur intersyndicale, présidée par les 2 SG (Didier Lallement, MEEDDAT et Dominique Sorain, MAP), avec les représentants du personnel du MAP et du MEDDAT

[notes d'ambiance : on remarque la présence muette d'Hélène Jacquot-Guimbal ; la CGT-Agriculture (SYAC), la FSU-Agriculture et Sud Rural lisent une déclaration commune]

Déclaration préalable de la CFDT

Une fois de plus, nous sommes amenés à déplorer le fait d'être réunis sans ordre du jour préparatoire et sans document de travail. Ces procédures ne permettent pas des réunions efficaces et à l'écoute des personnels ; elles vont à l'encontre du discours officiel qui prétend associer largement les agents à la réforme.

Le climat dans lequel se déroule la réforme n'est pas serein. Elle se situe dans une réorganisation générale menée à marche forcée mais sans visibilité, avec nombre d'arbitrages non rendus et des décisions fondamentales pour l'avenir non prises ou non annoncées. Des incertitudes encore concernent nos statuts et la réforme départementale des services de l'État dont on ne sait pas vraiment où elle veut aller. Mais l'annonce, qui elle est bien claire, de la finalité première de la réforme, à savoir les nécessaires économies à réaliser dans la fonction publique, crée un manque total de confiance.

Difficile d'accepter une succession de réforme sans cohérence ; par exemple que deviennent les services supports récemment mutualisés dans les services régionaux du MEEDDAT ?

La création des DDEA avait été présentée comme garante du maintien des missions de nos services. Or le recul de la mission d'ingénierie publique, en particulier dans ses tâches d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, est annoncée. C'est une mauvaise nouvelle pour les petites communes.

Quelles garanties pouvez-vous donner, aujourd'hui, sur l'avenir de nos collègues travaillant sur ces missions ? Où est le service maritime dans ce projet ? la CFDT vous a fait de nombreuses propositions.

Concernant la mise en œuvre de la création des DDEA, nous interrogeons sur les délais trop contraints (des organigrammes déjà en juin) pourquoi ? Les organisations syndicales sont rarement associées aux groupes de travail locaux et pas du tout aux groupes de travail nationaux, dont on ne connaît d'ailleurs pas la teneur des travaux.

Comment est financée cette fusion ? les besoins en financement immobilier seront importants, et vous demandez d'établir rapidement les projets, sur quels budgets ? l'accompagnement des agents ne sera effectif que s'il est financé ; les budgets de formation seront-ils abondés ?

Nous n'avons à ce jour aucune perspective sur les corps d'emplois impactés : par exemple les attachés, qui ne sont toujours pas reconnus à égalité avec les ingénieurs ; en règle générale, comment seront considérés les administratifs dans ces nouvelles directions techniques ? Comment vont être traités les agents en poste dans les missions supports réunies, comme les responsables informatiques et les agents des SIG ?

Ressenti de la délégation CFDT

L'objectif de cette réunion est de faire le point sur la mise en œuvre de la fusion des DDE et DDAF dans les 45 départements qui fusionneront en DDEA au 1^{er} janvier 2009.

Une fois de plus, et ça devient hélas la règle, nous avons déploré l'absence totale de documents préparatoires qui ne facilite pas la représentation efficace des personnels. Le dialogue social est bien présent dans les discours, et totalement défaillant en réalité. Pour preuve, les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre des 8 DDEA « expérimentales » n'a pas été débattu en CTP, et la participation des syndicats aux groupes de travail est totalement nulle au niveau national, très inégale dans les départements.

Nous avons également souligné le contexte difficile de cette réforme. La RGPP avance à marche forcée dans nos deux ministères, mais sans visibilité du fait des nombreux arbitrages non pris de répartition des missions entre administrations et des nombreuses questions concernant la future organisation départementale des services de l'État. Le discours de M. Sarkozy dans le Lot [la veille de cette réunion, soit le 8 avril], s'il annonce la généralisation de l'expérimentation OSE à l'ensemble des départements de la région Midi-Pyrénées, ne fixe pas les échéances et reste très vague sur les modalités. Nous craignons un recul de nos missions, en particulier sur l'IAT, et nous sommes surpris de l'oubli des services maritimes.

Ce que nous avons bien compris, c'est l'objectif majeur de la RGPP, qui est d'alléger de façon drastique les effectifs. Par contre, les moyens financiers indispensables pour réussir cette fusion de services, que ce soit en budget immobilier ou en accompagnement des agents, ne sont manifestement pas prévus.

Pour la CFDT, les agents ne doivent pas faire les frais de la fusion. Cela nécessite de repositionner les corps les plus touchés par l'évolution des services, en particulier les administratifs et les métiers des services supports.

RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION

Concernant l'organisation départementale

(Dominique Sorain) « L'expérimentation, c'est l'engagement de maintenir des services départementaux forts, à l'opposé des agences. Les nouveaux services vont concerner plusieurs ministères, dont celui du Logement. Il s'agit de conserver la culture et le mode de fonctionnement de nos métiers techniques.

Dans le Lot, le cœur du service Territoire, c'est la DDEA + le bureau Environnement de la préfecture. Le projet de faire du préfet de région le RBOP n'a pas été retenu : au contraire, c'est la généralisation des DDEA qui a été décidée. Il y a également une proposition de Direction Départementale de l'Alimentation (services vétérinaires, DDCCRF...). »

(Didier Lallement) « On ne peut que se réjouir de la généralisation de OSE autour du noyau dur DDE/DDA. Tant mieux si les autres ministères nous rejoignent ! Chez eux, c'est encore assez flou. Nous encourageons nos collègues SG [des autres ministères] à clarifier leurs structures départementales. »

Sur le rôle des préfets : (Didier Lallement) « Ils ne sont pas tous aussi méchants que moi ! le seul changement juridique induit par la réforme, c'est l'autorité du préfet de région sur les préfets de départements. Je vous rappelle que les préfets de départements avaient déjà autorité sur les services déconcentrés de l'État. Nous ne pouvons pas accepter que les effectifs de nos ministères soient gérés par le ministère de l'Intérieur, ce qui n'empêche pas la mutualisation des moyens de fonctionnement. »

Le projet OSE et la création des DDEA ne sont pas en contradiction. OSE reconnaît l'organisation territoriale des services de l'État ; la DDEA (créée par décret ministériel) serait donc le pivot de la future DIS (délégation inter Services) mise en place par une décision préfectorale. Mais le retard pris dans les autres administrations sur leur organisation départementale ne facilite pas la réorganisation de nos 2 administrations, en particulier pour ce qui concerne les problématiques « alimentation » et « gestion de l'eau ».

La mutualisation des moyens au niveau du département ne concernerait que les moyens matériels.

Le rôle du préfet sur les services de l'État restera ce qu'il est actuellement et ne remet pas en cause la relation entre l'échelon interministériel départemental et l'échelon ministériel régional.

La CFDT s'interroge sur le contenu des mutualisations car le projet OSE du Lot y inclut bien les ressources humaines (voir encadré).

Concernant les missions

L'ingénierie concurrentielle (quand un service de l'État répond à un appel d'offres en concurrence avec des bureaux d'études privés) doit cesser pour permettre un redéploiement vers de l'ingénierie de « plus grande performance environnementale », dont le contenu sera précisé. Toutefois, l'ATESAT, prévue par la loi, sera maintenue dans ses orientations actuelles mais devra encourager la coopération entre les communes. L'IAT du MAP sera réorientée en liaison étroite avec le MEEDDAT.

L'organisation des services maritimes va donner rapidement lieu à une réflexion associant les organisations syndicales des deux ministères, et prendra en compte le domaine de la pêche [première réunion fixée le 16 avril 2008].

Concernant la mise en œuvre

Nos ministères semblent vouloir accompagner davantage leurs services qu'ils ne l'avaient fait en 2006 dans la phase expérimentale. Une première phase d'évaluation sera conduite en mai-juin par audits dans les départements, auxquels les syndicats devraient être associés.

La circulaire du 11 mars 2008 et les dossiers du séminaire de lancement de la généralisation de la fusion (12 mars 2008) donnent précisément la marche à suivre (à consulter sur le site intranet commun de nos ministères : <http://fusion-dde-ddaf.projet.i2/> - DDEA en @ction).

9 groupes de travail nationaux vont démarrer sur les thèmes suivants :

1. modalités de pilotage
2. gestion des ressources humaines
3. systèmes d'information dont SIG
4. organisation et mutualisation des activités supports
5. harmonisation avec l'échelon régional de la réforme territoriale
6. accompagnement et formation
7. communication
8. suivi immobilier
9. ingénierie d'appui territorial (IAT)

La CFDT demande plus de transparence sur les travaux de ces groupes auxquels les syndicats devraient pouvoir participer.

Le dialogue social doit être respecté

Dans la feuille de route des préfigurateurs départementaux, la concertation régulière avec les représentants des personnels est conseillée. Les CTP devront être expressément consultés en mai-juin sur le document de stratégie et au 2^e semestre sur le règlement intérieur et le décret de fusion.

Chaque préfigurateur doit remonter un tableau de bord mensuel, afin de mettre en ligne un bilan global des 45 départements concernés par l'échéance du 1^{er} janvier 2009.

Le « projet de service » devient le « dossier de stratégie et de pilotage ».

Le tiers des 45 départements aurait déjà organisé les assemblées générales d'information des agents.

L'administration sait bien que la fusion ne réussira qu'avec la participation et l'adhésion, au moins a minima, des agents à son projet.

Au premier semestre 2009, il y aura des élections en vue de la constitution d'un CTP unitaire dans chaque DDEA.

La CFDT constate que la concertation dans les services est plutôt à minima, alors que le projet avance très vite. Exigeons dans nos services des réunions régulières (mensuelles) de CTPL et d'information.

L'adaptation des CSM (centres supports mutualisés) des DDE/DRE et des DDAF/DRAF aux futures DDEA : « c'est un peu délicat, les premiers éléments de pilotage seront connus fin avril. »

Le dialogue des MIGT et des IGIR avec les services se déroulera en mai/juin 2008.

Il y aura mutualisation des assistantes sociales des 2 ministères, de l'hygiène & sécurité, de la médecine du travail (sic).

Quelques aménagements pour harmoniser la gestion des ressources humaines :

- une mission conjointe des 2 ministères a travaillé sur les mesures à mettre en œuvre pour améliorer les mobilités et devrait donner ses conclusions assez rapidement pour que les mesures soient opérationnelles en 2009. Il s'agit d'accorder les rythmes de mobilité (2 ou 3 cycles par an) ;
La CFDT demande que la solution la plus favorable aux agents soit retenue, soit 3 cycles annuels.
- l'harmonisation entre les prestations sociales et leur circuit d'attribution est à l'étude ;

- l'harmonisation des règlements intérieurs, en particulier l'application du forfait cadre, la possibilité de récupération des heures par demi-journée et la proratisation des jours de RTT à partir de 11 jours d'arrêt-maladie, pose problème. Bien que nos 2 SG se soient déclarés en juin 2007 favorables à un alignement sur les conditions les plus favorables, les décisions ne sont toujours pas prises par nos administrations et l'application locale n'est pas toujours satisfaisante.

Voici pourtant des mesures importantes pour les agents et simples à mettre en œuvre! Que les décisions ne soient toujours pas prises renforce nos doutes sur la réelle volonté de l'administration de faire cette fusion dans des conditions optimales pour les agents.

Depuis l'annonce de la fusion de nos services, les syndicats demandent une véritable harmonisation de nos statuts et de nos régimes indemnitaires. Pour nos administrations, la réponse est facile : ces mesures sont soumises à l'accord du ministère des Finances.

Organisation Départementale des Services de l'Etat

M. Sarkozy, dans le Lot le 8 avril, a annoncé l'élargissement de l'expérimentation OSE à l'ensemble des départements de la région Midi-Pyrénées, ouvrant à une généralisation plus large. Il n'a pas fixé les échéances ni les modalités mais chaque préfet aurait latitude pour organiser le nombre et les périmètres de ses DIS (directions inter-services).

Projet Organisation des Services de l'Etat (OSE) du Lot – Extraits de la FICHE N°4 : Les ressources humaines

« La question des ressources humaines constitue l'un des enjeux majeurs de l'expérimentation en cours, et l'un de ses chantiers les plus vastes.

En particulier, doit être recherchée, au plan local, l'adéquation entre les besoins des services et les compétences à disposition dans l'ensemble des services déconcentrés de l'État, dans le souci d'une complémentarité avec les actions conduites par le niveau régional et national de chaque administration.

Afin de concrétiser les travaux d'étude qui ont été conduits, sera confiée, par lettre de mission au Directeur des ressources humaines et de la logistique, la mise en œuvre des projets suivants :

- la constitution d'un répertoire départemental interservices des métiers, en adéquation avec le Répertoire Interministériel des Métiers de l'État ;
- l'organisation d'une bourse d'emplois départementale ;
- l'élaboration d'un document commun de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- la proposition d'un plan interministériel de formation et l'organisation de concours communs ;
- la création d'un guichet unique d'action sociale interministérielle.

(a) L'amélioration de la mobilité interservices

Sera par ailleurs très précisément défini le champ ouvert à l'initiative locale pour pourvoir, au plan départemental les emplois ouverts à une mobilité interministérielle.

Il conviendra, avec les chefs de services concernés, de définir le type d'emplois concernés et de rechercher une complémentarité avec l'action conduite par les administrations régionales et centrales.

Une bourse d'emploi interministérielle pourra alors être lancée, dans un premier temps sur un nombre limité de postes. Ses principes de fonctionnement pourraient être les suivants :

- diffusion à l'ensemble des agents des services de l'État inclus dans le périmètre OSE, par voie électronique complétée d'une publication sur le SIT, d'une fiche de poste normalisée d'après les modèles du RIME (répertoire interministériel des métiers), pour permettre une meilleure lisibilité des missions et permettre des comparaisons ;
- délai de réponse précis affichés pour recevoir les candidatures ;
- à l'expiration de ce délai, examen des différentes candidatures par un comité de sélection ;
- réponse systématique aux candidats, qu'ils aient été retenus ou non ;
- mise à disposition de l'agent par son service d'origine à son service d'accueil.

(b) Programme de formation

Il s'agit de développer une offre commune de formations sur des domaines ne comportant pas de réelle spécificité ministérielle (droit administratif général, utilisation de logiciels informatiques courants, préparation aux concours, management, langues). Cette catégorie représente 40 à 50 % du total des formations dispensées par l'État.

La gestion de ce dispositif sera assurée par la mission RH interministérielle de la Direction des ressources humaines et de la logistique.